



Préparer activement la grève et les manifestations du 28 avril

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Le président de la République déclarait récemment qu'il ne voulait pas d'une société de précarisation mais d'une société en mouvement.

Pour le mouvement, il devrait être satisfait en ce moment !

Depuis le 9 mars jusqu'au 9 avril, en passant par le 31 mars et dans la perspective d'une nouvelle mobilisation le 28 avril, nombreux sont celles et ceux qui se mobilisent pour le retrait du projet de loi Travail, un projet socialement régressif, économiquement pervers et irrespectueux des modalités de la république sociale.

Entre la version 1 du projet de loi, légèrement amendée après les mobilisations du 9 mars et le succès de la pétition « loi Travail, non merci », la version 2, étudiée par la Commission des affaires sociales, a reçu une flopée d'amendements sachant que, dans la pratique, cela se négocie avec le gouvernement !

À chaque mobilisation, quelques reculs qui font déjà hurler le président du Medef qui continue à se tromper de siècle, oscillant entre l'anti-syndicalisme primaire et le corporatisme.

Il n'en reste pas moins que non seulement de nombreuses régressions demeurent, mais que surtout la philosophie générale, à savoir l'inversion de la hiérarchie des normes, persiste, ce que reconnaît le rapporteur à l'Assemblée nationale.

Le combat pour le retrait n'est donc pas terminé !

Pour avoir une loi de progrès social, il faut tout remettre à plat et pratiquer une réelle concertation sans être intimidé par les rododromades libérales.

Quand on mesure les dégâts chez nos voisins européens de la décentralisation de la négociation collective, on se bat effectivement pour les droits sociaux, dont l'emploi, pour les générations actuelles et futures.

Ajoutons, au titre du « dialogue social », que nous avons saisi le gouvernement qui n'a pas respecté, selon nous, l'article L1 du Code du travail, article qui avait été adopté après le retrait du CPE ! Au passage, le non-respect du Code du travail s'est accompagné du côté du Parlement, et aux dires mêmes de la présidente de la Commission des affaires sociales, d'une absence totale d'informations préalables.

Dans l'histoire sociale de la France depuis 1945, Force Ouvrière a toujours eu un rôle important, notamment au regard de la place, du rôle, des modalités et de la conception de la négociation collective.

C'est ce que nous confirmons actuellement, fidèles à notre indépendance et à notre réformisme.

C'est parce que la « loi Travail nuit beaucoup » qu'il faut la retirer. D'ores et déjà, il faut activement préparer la grève et les manifestations du 28 avril, à la veille de l'ouverture de débats au Parlement.

Jean-Claude Mailly,
Secrétaire général